



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aubergenville, le 03 mars 2022

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – MODIFICATION DU PLUi Informez-vous et exprimez-vous le 5 avril

La première modification générale du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) se précise. Une réunion publique ouverte à tous est organisée en visioconférence mardi 5 avril, à 18h30. L'objectif ? Rappeler le cadre légal de ce projet et présenter les grands sujets qui pourront y être intégrés.

Approuvé le 16 janvier 2020 par les élus du conseil communautaire de Grand Paris Seine & Oise, le PLUi régit depuis cette date toute opération portée par un particulier ou un professionnel de l'urbanisme dans l'une des 73 communes du territoire. Ce cadre détaille non seulement des règles très précises vis-à-vis des constructions (hauteur, limites séparatives, insertion dans l'environnement, stationnement, réseaux...) mais aussi des orientations plus larges en matière de protection des espaces naturels et agricoles, de développement économique ou d'aménagement global. Il pose aujourd'hui les bases de ce que doit devenir le territoire dans les décennies futures.

Après deux années d'application, des éléments à corriger, clarifier ou ajuster apparaissent. C'est l'objet de cette première modification générale du PLUi. La démarche est accompagnée d'une phase de concertation avec la population afin d'ajouter aux différents points de modification déjà identifiés - notamment avec les communes – d'autres sujets suggérés par les habitants.

Rendez-vous mardi 5 avril 2022 à 18h30 pour :

- Bien comprendre les dispositions réglementaires qui régissent la procédure (code de l'urbanisme) et cerner ce qui pourra être recevable ;
- Découvrir les principales modifications envisagées qui illustreront le champ d'intervention de la modification ;
- Prendre connaissance du calendrier de cette première modification générale et des moyens ouverts pour permettre à tous d'exprimer des demandes dans le cadre de la concertation préalable ;
- Poser des questions lors du temps d'échange de fin de réunion, sans toutefois aborder des demandes particulières qui nécessitent le plus souvent une analyse fine du contexte tant topographique que réglementaire. Ces requêtes individuelles peuvent être déposées jusqu'à la clôture de la concertation prévue début juin 2022. Elles seront toutes étudiées, en collaboration avec les communes concernées, et feront l'objet d'un traitement global et thématique dans le cadre du bilan de la concertation obligatoire, envisagé en septembre 2022.

Le lien d'accès à la visioconférence sera mis en ligne sur les sites et réseaux de la Communauté urbaine quelques jours avant la réunion.

[N'hésitez pas à vous inscrire pour recevoir un mail de rappel sur GPSEO.FR](https://www.gpseo.fr)

Plus d'infos : construireensemble.gpseo.fr

Contact presse : : Xavier Tondi, 06 60 44 98 75

À propos de la communauté urbaine

Grand Paris Seine & Oise, la plus importante communauté urbaine de France, s'étend sur 500 km² et compte plus de 410 000 habitants répartis dans 73 communes. Maillon stratégique aux portes du Grand Paris, La communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise gère plusieurs compétences structurantes : mobilités, développement économique, aménagement, habitat, voirie, culture, sport, transition écologique.